Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit :	BEA NEEM SPOT ON DOG L 6X 2ML FR		
Mise à jour :	20-09-2021	**Version (Révision) :**	2.0.0 (1.0.1)
Date d´édition :	18-05-2022		

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

BEA NEEM SPOT ON DOG L
6X 2ML FR (19926)
Identifiant unique de formulation : SFJD-C54H-T00H-QU40

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur :
Beaphar B.V.

Rue : Drostenkamp 3

Code postal/Lieu : NL - 8101 BX Raalte

Téléphone : +31 (0)572 348 834

Télécopie : +31 (0)572 348 835

Contact pour informations : SDS@Beaphar.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Beaphar: +31 (0)612 968 231 (08:00 - 17:00 h), Contact: J. van den Eertwegh
France: +33 1 40054848 Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris (24/7)
Belgium: +32 70245245 Centre Antipoisons Brussel (24/7)
Groussherzogtum Lëtzebuerg: (+352) 8002-5500 Belgian Poison Center (24/7).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Acute 1 ; H400 - Danger pour l'environnement aquatique : Aigu 1 ; Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 ; H410 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 1 ; Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger

Environnement (GHS09)

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformement aux prescriptions du reglement municipal d'élimination des déchets.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208	Contient Chrysanthemum cinerariaefolium, extract from open and mature flowers of

Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical CO2 (Redefined from Pyrethrins and Pyrethroids and Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.). Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

ETHYL BUTYLACETYLAMINOPROPIONATE ; N°CE : 257-835-0; N°CAS : 52304-36-6

Poids :	≥ 2,5 - < 10 %
Classification 1272/2008 [CLP] :	Eye Irrit. 2 ; H319

Chrysanthemum cinerariaefolium, extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical CO2 (Redefined from Pyrethrins and Pyrethroids and Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.) ; N°CE : 289-699-3; N°CAS : 89997-63-7

Poids :	≥ 0,25 - < 1 %
Classification 1272/2008 [CLP] :	Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Sens. 1B ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander immédiatement un avis médical (Centre antipoison).

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Informations pour le médecin

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool
Poudre d'extinction
ABC-poudre
Dioxyde de carbone (CO2)
Sable
Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune

5.4 Indications diverses

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Éviter la formation de poussière. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Evacuation: voir rubrique 13 Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:
Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les yeux
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Attention lors de la réouverture de récipients déjà entamés. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé.

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage : 12
Classe de stockage (TRGS 510) : 12

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Conserver les récipients

bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs) Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Chrysanthemum cinerariaefolium, extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical CO2 (Redefined from Pyrethrins and Pyrethroids and Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.) ; N°CAS : 89997-63-7

Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 900 (D)
Paramètre :	mesuré comme fraction respirable
Valeur seuil :	1 mg/m^3
Limitation de crête :	1(I)
Remarque :	Sh, Y
Version :	02-07-2009
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TWA (EC)
Valeur seuil :	1 mg/m^3
Version :	07-02-2006

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés

Modèles de protection oculaire recommandés

DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

En cas d'un bref contact avec la peau : En cas d'un bref contact avec la peau

Modèle de gants adapté : Gants à usage unique.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Caractéristiques exigées : imperméable aux liquides.

Temps de pénétration (durée maximale de port) : > 30 min

Epaisseur du matériau des gants : > 0,1 mm

Modèles de gants recommandés : EN ISO 374

Mesures de protection supplémentaires pour les mains : Utiliser les gants une seule fois.

Remarque : Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur : faiblement jaunâtre

Odeur : Aucune information disponible.

Clarity clear

Caractéristiques en matière de sécurité

État :			Liquide	
Point de fusion/point de congélation :			Aucune donnée disponible	
Point de congélation :	(1013 hPa)		Aucune donnée disponible	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition :			Aucune donnée disponible	
Point éclair :			Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité :			Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité :			Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité :			Aucune donnée disponible	
pression de vapeur :	(20 °C)		Aucune donnée disponible	
Indice d'évaporation :			Aucune donnée disponible	
Masse volumique :	(20 °C)	env.	0,943	g/cm³
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		Aucune donnée disponible	
pH :	(20 °C / 100 g/L)		3,8 - 5	
log P O/W :			Aucune donnée disponible	
Viscosité :	(20 °C)		Aucune donnée disponible	
Seuil olfactif			Aucune donnée disponible	
Densité relative de la vapeur :	(20 °C)		Aucune donnée disponible	
propriétés comburantes :			Aucune donnée disponible	

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

10.4 Conditions à éviter

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

10.5 Matières incompatibles

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (POLYOXYPROPYLENE STEARYL ETHER ; N°CAS : 25231-21-4)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (Chrysanthemum cinerariaefolium, extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical CO2 (Redefined from Pyrethrins and Pyrethroids and Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.) ; N°CAS : 89997-63-7)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	200 mg/kg
Paramètre :	DL50 (Chrysanthemum cinerariaefolium, extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical CO2 (Redefined from Pyrethrins and Pyrethroids and Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.) ; N°CAS : 89997-63-7)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Souris
Dose efficace :	370 mg/kg
Paramètre :	DL50 ((R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE ; N°CAS : 5989-27-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	5000 mg/kg

11.5 Informations complémentaires

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité aquatique

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	LC50 (Chrysanthemum cinerariaefolium, extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical CO2 (Redefined from Pyrethrins and Pyrethroids and Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.) ; N°CAS : 89997-63-7)
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	0,0052 mg/l
Temps d'exposition :	96 h

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre :	NOEC (Chrysanthemum cinerariaefolium, extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical CO2 (Redefined from Pyrethrins and Pyrethroids and Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.) ; N°CAS : 89997-63-7)
Espèce :	Tête de boule
Paramètres d'évaluation :	Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace :	0,0019 mg/l
Temps d'exposition :	35 jour(s)
Paramètre :	LOEC (Chrysanthemum cinerariaefolium, extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical CO2 (Redefined from Pyrethrins and Pyrethroids and Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.) ; N°CAS : 89997-63-7)
Espèce :	Tête de boule
Paramètres d'évaluation :	Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace :	0,003 mg/l
Temps d'exposition :	35 jour(s)

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre :	EC50 (Chrysanthemum cinerariaefolium, extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical CO2 (Redefined from

	Pyrethrins and Pyrethroids and Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.) ; N°CAS : 89997-63-7)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	0,012 mg/l
Temps d'exposition :	48 h

Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les crustacés

Paramètre :	NOEC (Chrysanthemum cinerariaefolium, extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical CO2 (Redefined from Pyrethrins and Pyrethroids and Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.) ; N°CAS : 89997-63-7)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	0,00086 mg/l
Temps d'exposition :	21 jour(s)
Paramètre :	LOEC (Chrysanthemum cinerariaefolium, extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical CO2 (Redefined from Pyrethrins and Pyrethroids and Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.) ; N°CAS : 89997-63-7)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	0,002 mg/l
Temps d'exposition :	21 jour(s)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Informations complémentaires

Éviter une introduction dans l'environnement. L'évaluation a été effectuée en s'inspirant de la méthode de calcul de la directive "Préparations".

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L´ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chrysanthemum cinerariaefolium, extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical CO2 (Redefined from Pyrethrins and Pyrethroids and Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.))

Transport maritime (IMDG)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Chrysanthemum cinerariaefolium, extract from open and

mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical CO2 (Redefined from Pyrethrins and Pyrethroids and Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.))

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Chrysanthemum cinerariaefolium, extract from open and mature flowers of Tanacetum cinerariifolium obtained with supercritical CO2 (Redefined from Pyrethrins and Pyrethroids and Chrysanthemum cinerariaefolium, ext.))

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) :	9
Code de classification :	M6
Danger n° (code Kemler) :	90
Code de restriction en tunnel :	-
Dispositions particulières :	LQ 5 l · E 1 · ADR : - (SP 375 <= 5 l/kg)
Étiquette de danger :	9 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) :	9
Numéro EmS :	F-A / S-F
Dispositions particulières :	LQ 5 l · E 1 · IMDG : - (SP 2.10.2.7 <= 5 l/kg)
Étiquette de danger :	9 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) :	9
Dispositions particulières :	E 1 · IATA : - (SP A197 <= 5 l/kg)
Étiquette de danger :	9 / N

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui
Transport maritime (IMDG) : Oui (P)
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

Directives nationales

Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV - Classe : 3 (Présente un très grave danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Aucune

16.2 Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu.
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: http://abk.esdscom.eu.

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Méthode de calcul.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.